

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 28 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-huit septembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Baons-le-Comte, se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 121-10 du code des communes.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/09/2023

Présents : Catherine MAILLOT, Mylène DUBUISSON, Christophe COURVALET, Jean-Jacques MAILLOT, Franck THIOLENT, Arnaud BEUZELIN, Jean-Claude DESCHAMPS, Marie-Pascale OAKMAN, André CANAL, Mélanie TORCHY.

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Jean-Claude DESCHAMPS

En présence de Séverine BENNETOT - secrétaire de mairie

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la dernière séance,
- Devenir du RPI Baons-le-Comte Ectot-les-Baons,
- Délibération pour la détermination du nombre de postes d'adjoints,
- Délibération procédant à l'élection d'un nouvel adjoint suite à une démission,
- Refonte des commissions communales et désignation des membres qui la composent,
- Décision modificative n°1,
- Renouvellement des contrats et création d'un emploi non permanent,
- Garantie d'emprunt en faveur de Logéal pour une opération de rénovation énergétique de 4 logements locatifs résidence Les Tilleuls,
- Convention en flux avec Logéal Immobilière,
- Questions diverses

1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Jean-Claude DESCHAMPS a été élu secrétaire de séance

2/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 26 JUIN 2023

Le procès-verbal de la réunion du 26 juin 2023 a été approuvé à l'unanimité

3/ DEVENIR DU RPI BAONS-LE-COMTE / ECTOT-LES-BAONS

Malgré les investissements des membres enseignants et des parents d'élèves, les charges financières engagées par l'école et le peu d'effectif conduit à réfléchir au devenir du RPI BAONS LE COMTE/ECTOT LES BAONS.

Une fermeture de l'école peut effectivement être décidée au vu des résultats de l'étude approfondie des effectifs et des transferts possibles pour les familles sur d'autres écoles principalement vers la commune de Saint Maire des Champs.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, pour la rentrée scolaire prochaine, la fermeture de l'école maternelle Jean de la Fontaine, et de dégrever d'affectation scolaire les locaux de cette structure.

Résultat du vote : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

Monsieur CANAL demande à modifier le sens des sujets prévu à l'ordre du jour. En effet, il trouve judicieux d'aborder le point sur la garantie emprunt Logéal qui impactera la décision concernant la délibération du nombre de postes d'adjoints.

Mme le Maire accepte de modifier l'ordre du jour.

4 / GARANTIE D'EMPRUNT EN FAVEUR DE LOGEAL POUR UNE OPERATION DE RENOVATION ENERGETIQUE DE 4 LOGEMENTS LOCATIFS RESIDENCE LES TILLEULS

Mme le Maire demande à M. André CANAL, conseiller municipal de prendre la parole. En effet, le mercredi 27 septembre, M. CANAL a rencontré Monsieur PIONNIER, Directeur administratif financier à Logéal.

Il est exposé qu'au vu des diagnostics énergétiques et des études thermiques réalisées sur 4 logements Les Tilleuls, le classement en catégorie F ou G oblige la société à les réhabiliter.

Le coût de financement s'élève à 179 224 €. Il est donc nécessaire de contracter un prêt auprès de la banque des territoires, d'une durée de 25 ans, ce qui nécessite une garantie des collectivités locales.

C'est pourquoi, il est demandé aux membres du conseil municipal de préciser la quotité de prise en charge par la commune.

Sur un point de vue moral, M. Canal fait part de sa réserve quant au fait d'être garant, tout en sachant, que la commune reste redevable auprès de la DDFIP du Calvados d'une dette d'un montant de 54 552,80 €.

A ce propos, M. Canal informe qu'il a pris contact avec M. Ledoux, responsable de la division Etat de la DDFIP afin de mettre en place un plan de financement, qui sera par la suite étudié par ses services.

Les membres du Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer le plan de financement qui sera à hauteur de 2500 euros par an.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal ne souhaitent pas accorder de garantie des prêts et donc la prise en charge sera de 0%.

Résultat du vote : Pour : 0 Abstention : 0 Contre : 10

- M. BEUZELIN propose de baisser les indemnités des élus et conserver le poste du second adjoint.
- Mme le Maire liste les tâches à répartir : la gestion de l'employé communal, le portage des plis, les activités du CCAS, la mise en place du RGPD et du PSC.
- M. COURVALET s'interroge sur la crédibilité de financer un second adjoint en sachant la situation financière précaire de la commune ainsi que la dette.

Résultat du vote : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Considérant que le nouveau conseiller municipal délégué prendra la responsabilité de la gestion de l'employé communal, commission culture, Loisirs, associations et la commission fleurissement ainsi que le portage des plis.

Mme le Maire propose de verser une indemnité d'un montant de 150,02 € net à Monsieur Jean-Claude DESCHAMPS.

Cette indemnité sera déduite de 1/3 sur les indemnités de Mme Mylène DUBUISSON et 2/3 sur les indemnités de Mme Catherine MAILLOT, soit :

- MAILLOT Catherine : 23,03 % au lieu de 25,5 %
- DUBUISSON Mylène : 8,67 % au lieu de 9,9 %
- DESCHAMPS Jean-Claude : 4.25 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le mode de financement du conseiller municipal délégué à hauteur de 173,65 € brut mensuel.

Résultat du vote : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

7/ REFONTE DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DESIGNATION DES MEMBRES QUI LA COMPOSENT

En application du Code des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à constituer les commissions communales et à désigner les membres qui les composent :

- **Conseil d'école :**
Référent : MAILLOT Catherine
Membres : DUBUISSON Mylène
- **PLUi /Travaux / Urbanisme :**
Référent : COURVALET Christophe
Membres : MAILLOT Catherine, THIOLENT Franck, DESCHAMPS Jean-Claude, OAKMAN Marie-Pascale, Mylène DUBUISSON
- **Syndicat d'eau :**
Conseiller titulaire : COURVALET Christophe
Conseiller suppléant : MAILLOT Catherine
- **Commission de contrôle des élections :**
 - **Conseiller titulaire :** OAKMAN Marie-Pascale, CANAL André
 - **suppléant :** LEMONNIER Françoise, FERRAND Jeannette
- **Bassins versants :**
Conseiller titulaire : COURVALET Christophe
Conseiller suppléant : Jean-Jacques MAILLOT

- **Finances / Budget :**
MAILLOT Catherine, OAKMAN Marie-Pascale, CANAL André, DUBUISSON Mylène
- **Communication :**
Conseiller titulaire : DUBUISSON Mylène, DESCHAMPS Jean-Claude
Conseiller suppléant : OAKMAN Marie-Pascale, THIOLENT Franck
- **Fleurissement :**
Conseiller titulaire : MAILLOT Catherine, DUBUISSON Mylène, DESCHAMPS Jean-Claude
Conseiller suppléant : MAILLOT Jean-Jacques (FERRAND Jeannette, LEMONNIER Françoise)
- **Sécurité :**
Conseiller titulaire : MAILLOT Jean-Jacques
Conseiller suppléant : MAILLOT Catherine, DESCHAMPS Jean-Claude, THIOLENT Franck, OAKMAN Marie-Pascale
- **Culture /loisirs / associations :**
Conseiller titulaire : DESCHAMPS Jean-Claude (DESCHAMPS Joëlle, LEMONNIER Françoise)
Conseiller suppléant : DUBUISSON Mylène, THIOLENT Franck, COURVALET Christophe, OAKMAN Marie-Pascale
- **Commission RGPD :** André CANAL, Jean-Claude DESCHAMPS, Marie-Pascale OAKMAN, Jean-Jacques MAILLOT
- **Commission Appel d'Offres :** Catherine MAILLOT, Présidente
Membres titulaires de la Commission d'appel d'offres :
Franck THIOLENT, Marie-Pascale OAKMAN, Christophe COURVALET
Membres suppléants
Jean-Claude DESCHAMPS, André CANAL, Mylène DUBUISSON

Résultat du vote : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

Mme TORCHY quitte la séance à 22 h 05.

8/ DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal décide de modifier comme suit le budget primitif 2023 :

- | | | |
|------------------------------|-----------|----------|
| - Chapitre 011 article 61521 | - 3 330 € | |
| - 1641 (emprunt) | | +3 330 € |

Opération d'ordre		
Chapitre 023	→ 021	3 330 €

Résultat du vote : Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

- Pour le passage de la faucheuse : M. Courvalet va se rapprocher de Xavier PESQUEUX afin d'obtenir un nouveau devis en le faisant passer au quartier du Fay, rue du Vieux Sainte Marie, route de Veauville et la plaine du Moulin,
- Mme le Maire évoque son RDV avec Vitogaz afin de renégocier le contrat, toutefois, vue la fermeture de l'école et ne connaissant pas le devenir du bâtiment, le dossier est mis en suspens,
- Mme Dubuisson informe qu'elle renégocie les contrats d'assurances et résilie les contrats AXA à la fin de l'année,
- M. Beuzelin soulève que la porte du coffret électrique au terrain de foot est très dure à ouvrir,
- Mme Avenel, au sein du public, fait remonter qu'il y a des trous rue de la plaine du Moulin,
- Monsieur Laurent LEMERCIER, adjoint démissionnaire, remercie l'ensemble des membres du conseil municipal et s'engage à reverser à la commune l'indemnité perçue pendant son trimestre d'absence.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 05.

Le secrétaire de séance
Jean-Claude DESCHAMPS



Le Maire
Catherine MAILLOT



